

# Dossier de presse

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025



**SESSION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE**  
19, 20 ET 21 MARS 2025

## Sommaire

### Edito de Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

#### Ne pas renoncer !

- Le Département poursuivra son engagement en faveur des aînés dépendants et des personnes en situation de handicap p.4
- La protection de l'enfance, une priorité majeure pour le Département p.4
- Un budget pour l'insertion à la hauteur des besoins p.4
- En 2025, les territoires au cœur des politiques départementales p.5

#### Un budget 2025 de 1,27 milliard d'euros

- Des recettes de fonctionnement qui stagnent en raison de la conjoncture et des dispositions de la loi de finances pour 2025 p.8
- Une capacité d'autofinancement des investissements très réduite p.9
- Des dépenses contenues pour garantir l'équilibre budgétaire p.9

#### En 2025, des actions volontaristes et concrètes portées par le Département d'Ille-et-Vilaine

- Le Département d'Ille-et-Vilaine en appui des territoires p.12
- Le Département renouvelle son soutien à la jeunesse p.12
- L'Ille-et-Vilaine, département solidaire qui continuera de lutter contre les exclusions p.13

## **EDITO** Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Le budget 2025 du Département d'Ille-et-Vilaine est marqué par des difficultés exceptionnelles : une forte diminution des recettes liées à des fluctuations de la croissance nationale, mais aussi à des choix politiques gouvernementaux. La loi de finances 2025 nous prive de 17 millions d'euros de ressources, par le gel de la compensation TVA et par une ponction imposée sur nos recettes de fonctionnement.

Depuis 2023, pour notre Département, ce sont 76 millions d'euros de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) de pertes pour notre collectivité, ; alors que nos dépenses obligatoires (enfance, handicap, personnes âgées, RSA, ...) sont toujours en hausse. Ces dépenses sociales en augmentation traduisent en partie un vieillissement et une précarisation de la population. Notre collectivité subit cet « effet ciseau » fortement accru depuis 2 ans, ce qui a conduit notre épargne nette à un résultat proche de 0 pour la deuxième année consécutive, affectant grandement notre capacité à investir.

Pour construire un budget sincère et équilibré, nous avons utilisé tous les outils à notre disposition. Ainsi, nous avons intégré dans ce budget 2025 le résultat du budget 2024 sans attendre la décision modificative de juin et nous avons voté, le 24 février dernier, à une très large majorité, l'augmentation de 0.5 point de DMTO tel qu'autorisé par la loi de Finances 2025. Notre réactivité nous permet d'espérer 8 millions de recettes supplémentaires cette année. Mais cette possibilité ponctuelle d'augmentation des recettes ne comble pas les prélèvements imposés par l'Etat, et ne répond pas aux demandes de l'Association des Départements de France de redonner une véritable autonomie fiscale à notre échelon territorial.



© Département d'Ille-et-Vilaine

Cela rejoint l'avis émis par la Cour des Comptes dans son Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements de juillet 2024 : « Le retournement des recettes de DMTO en 2023 souligne l'inadaptation du financement des charges de fonctionnement des départements, principalement constituées de dépenses sociales rigides et évolutives, par un impôt cyclique et volatil. » Tout est dit.

Malgré cette situation budgétaire inédite et très préoccupante, nous maintenons les orientations de notre projet de mandature en préservant des politiques publiques au cœur de l'action départementale, notamment en matière de protection de l'enfance, d'autonomie, d'insertion et de soutien aux territoires. Dans le contexte de crises multiples que traverse dans notre pays, les solidarités sociales et territoriales portées par les départements sont plus que jamais des valeurs d'avenir.

## Ne pas renoncer !

L'Assemblée départementale d'Ille-et-Vilaine va débattre, ce mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 mars 2025, du budget primitif 2025 pour la collectivité. Face à une situation rendue très difficile par la poursuite de la forte baisse de ses recettes, conjuguée à la hausse constante des besoins en matière sociale et aux incertitudes politiques au niveau national, le Département réaffirme sa volonté de maintenir au maximum ses objectifs d'actions pour une société plus solidaire, plus juste et plus écologique.

## Le Département poursuivra son engagement en faveur des aînés dépendants et des personnes en situation de handicap

En 2025, les budgets consacrés aux personnes handicapées et aux personnes âgées, soit respectivement 197 millions d'euros et 160,9 millions d'euros, vont évoluer d'environ 1,7 %.

Ces budgets, consacrés plus généralement à l'autonomie, représentent près de la moitié des dépenses d'intervention sociale du Département.

Concernant les personnes en situation de handicap, l'intervention du Département porte en premier lieu sur l'accueil en établissements : 121 millions d'euros y seront consacrés pour maintenir l'offre existante et créer de nouvelles places.

Parallèlement, 49,4 millions d'euros sont prévus pour le versement de la prestation de compensation du handicap, soit une hausse de 8 % par rapport au montant réalisé en 2024.

Sur le secteur des personnes âgées, le Département consacrera un budget de 131 millions d'euros pour le versement de l'allocation personnalisée d'autonomie, dont 63,7 millions d'euros pour les aides à domicile et 67,6 millions d'euros pour l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement.

## La protection de l'enfance, une priorité majeure pour le Département

Le budget consacré à la politique enfance famille est le premier budget de la collectivité. Au vu des besoins toujours croissants, la protection de l'enfance reste la première priorité du Département, chef de file dans ce domaine avec un budget de 217 millions d'euros. Ce budget augmente de 1,8 % par rapport au budget primitif 2024, soit plus de 4 millions d'euros de crédits supplémentaires essentiellement consacrés à l'accueil des enfants placés.

Dans ce budget, 107,7 millions d'euros portent sur l'accueil des enfants et des jeunes en établissements. Ce montant intègre les effets en année pleine des ouvertures de places opérées en 2024 et celles prévues en 2025. 69 millions sont prévus pour l'accueil familial, dont 48,3 millions pour la rémunération des assistant.es familiaux.ales. Ce budget consacre 28 millions d'euros aux actions de prévention, dont les actions éducatives et les aides financières apportées aux familles.

## Un budget pour l'insertion sociale à la hauteur des besoins

Au-delà des dépenses d'allocations toujours en croissance, le Département restera pleinement mobilisé pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion avec un budget en faveur de l'insertion qui atteindra plus de 155 millions d'euros en 2025, soit 12 millions de plus qu'au budget primitif 2024.

La forte progression de ce budget résulte de la croissance des dépenses liées au versement du revenu de solidarité active, avec un budget 2025 prévu à hauteur de 137,4 millions d'euros, compte tenu de la dynamique de la dépense constatée fin 2024 et de la revalorisation prévue au 1<sup>er</sup> avril prochain (+ 1,7 %).

### **En 2025, les territoires au cœur des politiques départementales**

Les communes jouent un rôle de premier plan dans le quotidien des Breilliennes et Breilliens, c'est pourquoi, le Département souhaite en 2025, réaffirmer son engagement auprès d'elles.

Il poursuivra donc sa politique d'aménagement du territoire avec un budget, en investissement, à hauteur de 9,8 millions d'euros, consacrés aux contrats départementaux de solidarité territoriale.

Ce budget sera complété par une enveloppe de 4,7 millions d'euros permettant de financer le programme Ambitions communes.

Parallèlement, le Département maintiendra sa participation financière pour le déploiement du très haut débit par la fibre optique, avec une enveloppe de 3,3 millions d'euros.

## Un budget 2025 de 1,27 milliard d'euros

Le budget primitif 2025 du Département d'Ille-et-Vilaine, d'un montant total de 1,27 milliard d'euros, s'inscrit, comme pour l'année écoulée, dans un contexte économique très contraint. Depuis 2023, les départements font face à une évolution très faible de leurs recettes et une progression constante et soutenue des dépenses, mettant à mal leur modèle économique.

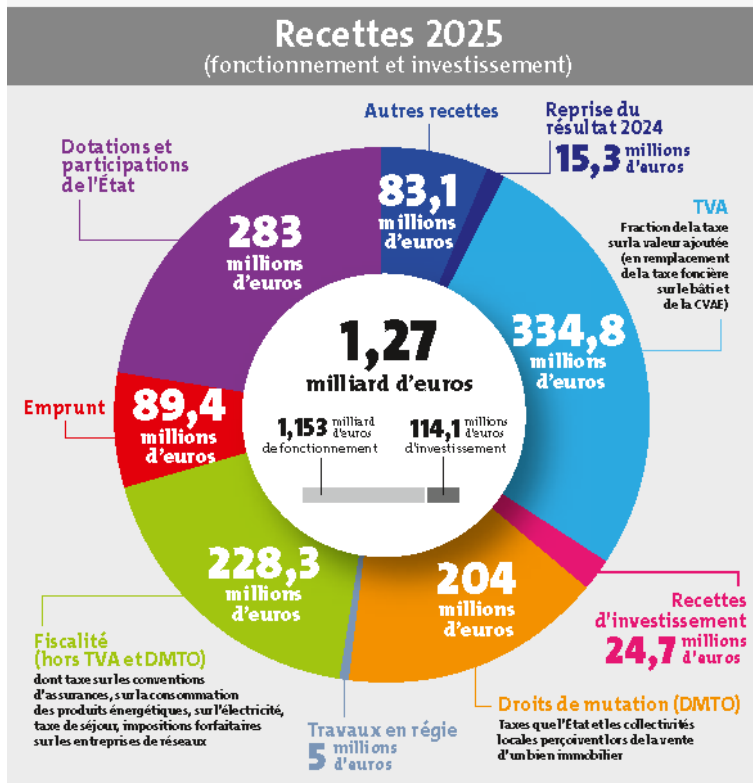
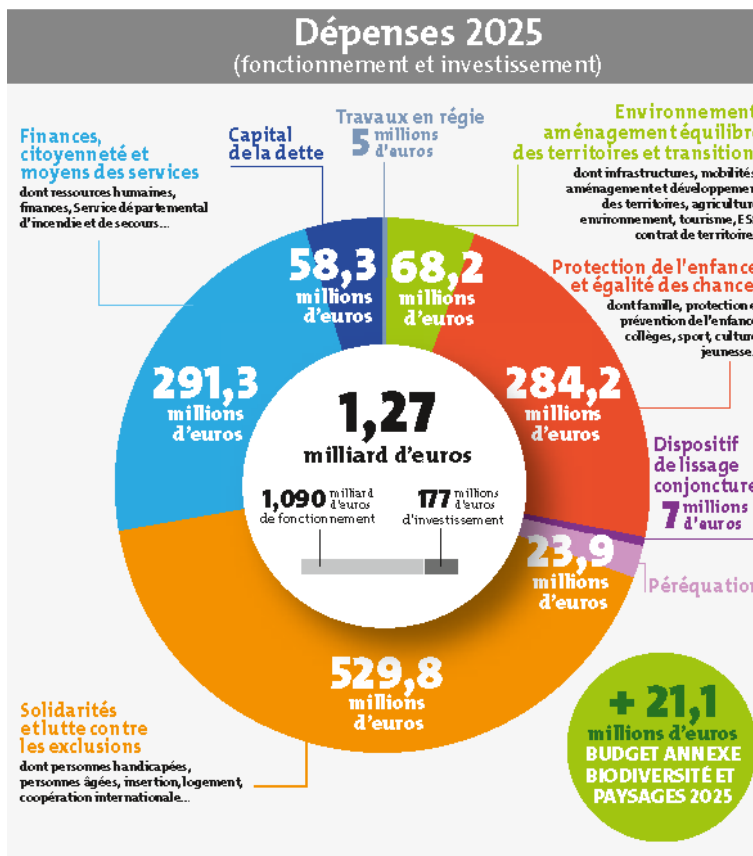
Pour l'Ille-et-Vilaine, en deux ans, la perte liée aux droits de mutation à titre onéreux est de 76 millions d'euros, soit 30% de perte, et la TVA, qui constitue désormais la première recette du Département, a quasiment stagné. Dans le même temps, les dépenses du secteur social ont poursuivi leur progression avec une augmentation de près de 3% en 2024. Toutefois, la loi de finances adoptée en février 2025 a permis aux départements d'ajuster à la hausse le taux des droits de mutation à titre onéreux à 5%, pour une durée de trois années.

Malgré ce contexte de forte tension, le Conseil départemental réaffirme son engagement auprès des personnes les plus vulnérables, en plaçant les solidarités, la cohésion et la justice sociale, la citoyenneté et les enjeux écologiques comme premières priorités.

### CHIFFRES CLÉS 2025

<b>1,27 milliard €</b> budget primitif 2025	<b>1,090 milliard €</b> dépenses de fonctionnement	<b>177 millions €</b> dépenses d'investissement <small>(remboursement du capital de la dette inclus)</small>
<b>730,2 millions €</b> pour l'action sociale (dépenses de fonctionnement)	<b>72,3 millions €</b> équipements et mobilités en maîtrise d'ouvrage (investissement)	<b>21,1 millions €</b> budget annexe Biodiversité et Paysages

# BUDGET PRINCIPAL 2025 DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE



Depuis la dernière réforme de la fiscalité locale qui a transféré la taxe foncière sur le bâti aux communes et supprimé la taxe d'habitation en 2021, la majorité des recettes des Départements est directement liée à la conjoncture économique. Les Départements sont tributaires des fluctuations économiques puisqu'ils n'ont plus aucun levier fiscal à leur disposition. Ainsi, la taxe sur la valeur ajoutée et les droits de mutation à titre onéreux, liés aux transactions immobilières, représentent plus de 50 % des recettes de fonctionnement de la collectivité.

## Des recettes de fonctionnement qui stagnent en raison de la conjoncture et des mesures de la loi de finances pour 2025

Les recettes de fonctionnement 2025 du budget principal sont prévues à hauteur de **1,138 milliard d'euros, soit une évolution de seulement 0,67 %** par rapport au budget primitif 2024.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- **La taxe sur la valeur ajoutée : première recette du Département**

Le Département perçoit une part de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à hauteur de 334,8 millions d'euros, soit 29,5 % des recettes de fonctionnement totales, qui vient remplacer les compensations à la taxe foncière transférée aux communes en 2021 et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supprimée en 2023 par la loi de finances. En 2024, la recette attendue était de 350 millions, ramenée par l'Etat à 335 millions en cours d'année.

- **Les droits de mutation : la fin de la baisse attendue en 2025**

Les droits de mutation à titre onéreux, liés à la conjoncture du marché immobilier, demeurent une recette extrêmement volatile et particulièrement difficile à prévoir. Le fort ralentissement du marché immobilier depuis deux ans, a conduit à une perte considérable (76 millions d'euros).

Le dernier trimestre 2024 a cependant enregistré une stabilisation de la recette.

Pour 2025, il est envisagé une légère reprise du marché. Compte tenu par ailleurs de la décision prise en février d'augmenter le taux des droits de mutation de 0,5 point, le produit est prévu en hausse de 9,3 %, soit environ 17 millions d'euros supplémentaires, montant à rapprocher aux 76 millions de pertes constatées.

- **Des dotations et des participations qui ne progressent pas**

La dotation globale de fonctionnement constitue la principale dotation de l'État.

En 2025, pour le Département d'Ille-et-Vilaine, le montant total prévu au titre de la dotation globale de fonctionnement reste inchangé, à hauteur de 117,3 millions d'euros par rapport à la dotation de 2024, malgré la progression toujours soutenue de la population : plus de 10.000 habitants chaque année.

- **Zoom sur les autres recettes fiscales**

Outre la taxe sur la valeur ajoutée et les droits de mutation, le Département perçoit d'autres revenus fiscaux dont la taxe sur les conventions d'assurance (163,4 millions d'euros de recettes prévues en 2025), la taxe sur la consommation des produits énergétique (48,1 millions d'euros), la taxe sur la consommation finale d'électricité (13 millions d'euros), la taxe de séjour (700 000 euros), les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (3,1 millions d'euros) et l'attribution de compensation lié au transfert de la compétence transports à la Région en 2017 (21,1 millions d'euros).

La totalité de ces recettes fiscales, sans pouvoir local de taux, est de 249,4 millions d'euros.



## Une capacité d'autofinancement des investissements fortement réduite

Avec la baisse marquée de son autofinancement depuis 2023, la capacité d'investir du Département est directement impactée.

La sincérité budgétaire, ne permet pas d'envisager l'investissement de manière plus favorable et les crédits devront, une nouvelle fois, reculer.

- **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 24,8 millions d'euros au budget primitif 2025 et seront composées principalement par le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée avec 11,8 millions d'euros et de 10 millions d'euros de subvention d'investissement de la part de l'État : dotation départementale d'équipement des collèges, dotation de soutien à l'investissement, fonds vert, dispositif de l'Etat, revu à la baisse, visant à accélérer la transition écologique dans les territoires.

- **L'autofinancement (ou épargne nette)**

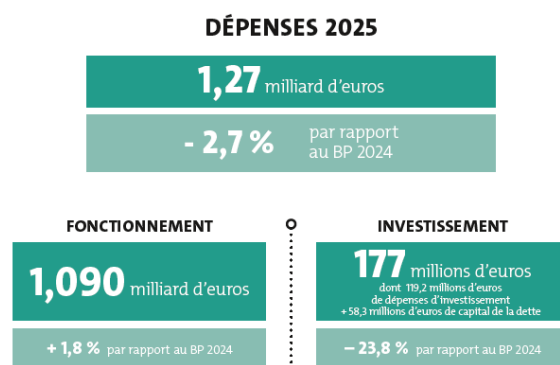
Les recettes de fonctionnement sont consacrées en premier lieu à la couverture des dépenses de fonctionnement de la collectivité. La somme restante - l'épargne brute - peut-être investie. Une partie sert à rembourser le capital de la dette (58,3 millions d'euros en 2025), le reste constitue l'autofinancement (ou épargne nette) qui s'établit à seulement 5,1 millions d'euros au budget primitif 2025. Cette situation traduit la fragilité de l'équilibre budgétaire en 2025.

- **L'emprunt**

Les recettes d'investissement et l'autofinancement doivent être complétées par le recours à l'emprunt pour équilibrer le budget 2025. Le Département a réduit sa dette de 130 millions entre 2016 et 2023. 89,4 millions d'euros d'emprunt sont inscrits au budget 2025.

## Des dépenses contenues pour garantir l'équilibre budgétaire

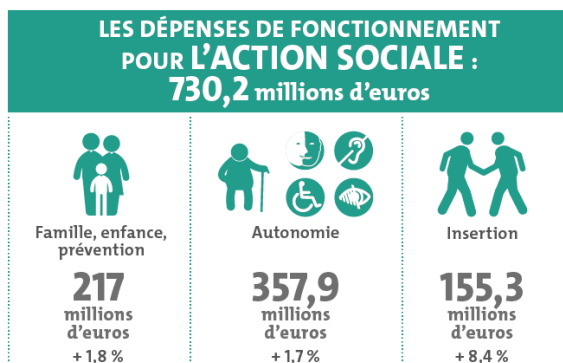
Dans un contexte où la progression des recettes a subi un fort coup d'arrêt en 2023, le budget 2025 doit en tirer les conséquences sur les dépenses qui s'élèvent à 1,27 milliard d'euros, avec des dépenses de fonctionnement en légère hausse et des dépenses d'investissement en baisse.



**BUDGET ANNEXE**  
**Biodiversité et Paysages 2025**  
**21,1 millions d'euros**

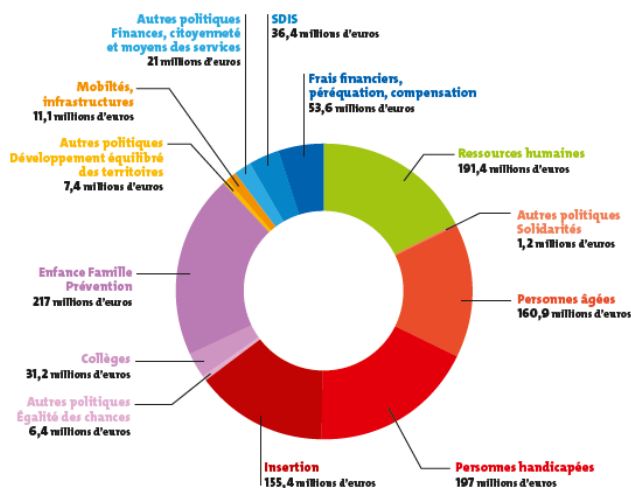
## Les dépenses de fonctionnement en hausse malgré des contraintes budgétaires inédites

Pour répondre aux besoins qui continuent de croître, les dépenses de fonctionnement continueront d'augmenter en 2025 au rythme de 1,15 % (hors dispositif de lissage conjoncturel), par rapport au budget primitif 2024 et s'élèveront à près d'1,090 milliard d'euros.



## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

BP 2025 (1,090 milliard d'euros)



## Des choix difficiles pour faire face aux dépenses obligatoires

La très forte contrainte budgétaire a conduit le Département d'Ille-et-Vilaine à limiter la progression du budget consacré aux ressources humaines avec des mesures d'économies à hauteur de 2 millions.

Certaines subventions, notamment dans le secteur du sport et de la culture vont également être fortement réduites. Toutefois, le Département a fait le choix volontariste d'une réduction et non d'une suppression.

En 2025, 4,3 millions d'euros seront consacrés aux politiques culturelles et sportives (hors contrats départementaux de solidarité territoriale) et 1,1 million d'euros seront alloués à la politique jeunesse.

## Un budget d'investissement en baisse de 56 millions d'euros

Compte tenu des très faibles capacités d'autofinancement dégagées, le budget d'investissement sera fortement réduit par rapport au budget primitif 2024. D'un montant de 119,5 millions sur le budget principal, il sera consacré à hauteur de 72 millions aux équipements départementaux, dont les opérations relatives à la mobilité (27 millions d'euros) et les travaux dans les collèges (27 millions d'euros). Parallèlement, 42 millions porteront sur des subventions d'équipement, destinés notamment au soutien des communes et des intercommunalités et au logement.

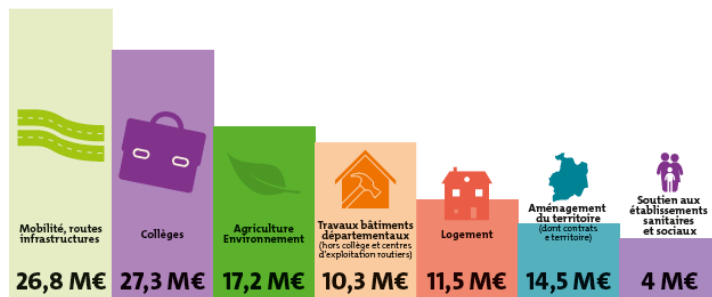
S'y ajouteront près de 13 millions d'euros d'investissement sur le budget annexe biodiversité et paysages, portant le budget d'investissement à 132 millions d'euros.

## LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 (en millions d'euros)

# 119,2 millions d'euros\*

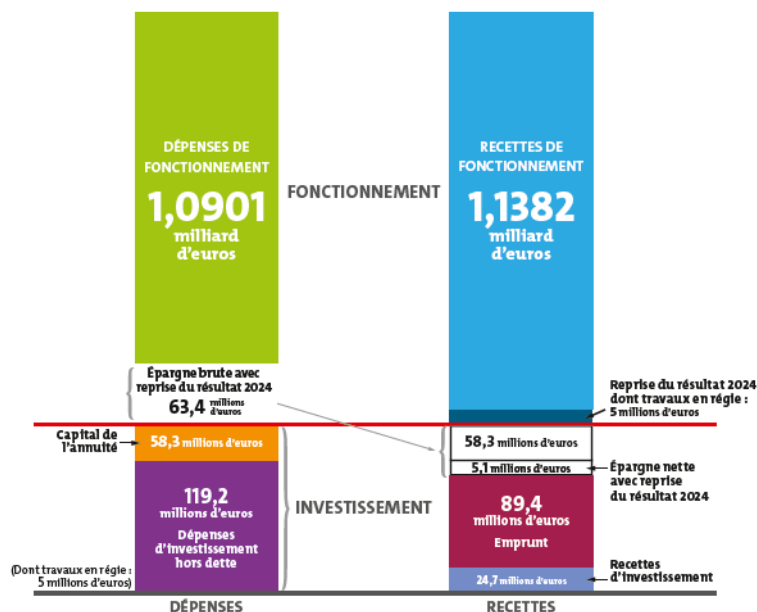
+ 12,9 millions du budget annexe Biodiversité et Paysages

dont :



\* Hors remboursement du capital de la dette

## Équilibre général du budget 1,27 milliard d'euros



## En 2025, des actions volontaristes et concrètes portées par le Département d'Ille-et-Vilaine

### Le Département d'Ille-et-Vilaine en appui des territoires

- **Ambitions communes, un dispositif volontariste au profit des communes**

En 2024, l'Assemblée départementale a voté la création du dispositif *Ambitions communes* afin de soutenir les projets des communes et d'améliorer le cadre de vie des Breilliennes et des Breilliens.

*Ambitions communes* s'inscrit dans la durée, la proximité et la solidarité. Le dispositif se traduit par des outils de financement mais aussi par un appui en ingénierie publique et une présence au quotidien aux côtés des communes et en particulier les communes les plus fragiles qui sont très majoritairement des communes rurales. Il traduit l'engagement du Département au service des solidarités territoriales.

Le bilan de la première année a été un succès avec 98 projets soutenus.

En 2025, 4,7 millions d'euros seront alloués à ce dispositif.

- **Restaurer et valoriser les milieux aquatiques : le Département d'Ille-et-Vilaine pionnier pour concevoir des aménagements fonciers agricoles et environnementaux**

Le Département conduit de longue date des opérations d'aménagement foncier.

Désormais, il se lance dans des opérations d'un nouvel ordre, qui doivent permettre de réparer des milieux naturels et aquatiques qui ont été fortement réduits et abîmés en quelques décennies.

L'objectif poursuivi par l'Ille-et-Vilaine – qui est pionnière sur ce sujet – est double :

- Aider les agriculteurs à améliorer leurs conditions d'exploitation.
- Améliorer la qualité de l'eau et les continuités écologiques, face à une situation dégradée en matière de qualité de l'eau (3% des masses d'eau seulement en bon état) et de quantité d'eau.

Pour mener à bien ces opérations, le Département, en partenariat avec les collectivités locales et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, réalisera des travaux qui constitueront principalement à :

- Replanter des haies
- Restaurer des zones humides
- Redonner aux cours d'eau toutes leurs capacités d'épuration, d'accueil de la faune, de stockage d'eau, en retravaillant leur forme et en supprimant ce qui crée des obstacles ou des problèmes.

Les premiers projets en Ille-et-Vilaine sont situés sur les aires de captage de Landal et de Mireloup, au nord du département.

Pour le projet de Landal, les travaux devraient démarrer en 2026.

Au total, ce sont 4 projets qui sont en cours, sur plus de 15 000 hectares, et d'autres pourraient démarrer dans l'année.

### Le Département renouvelle son soutien à la jeunesse

- **Le Département subventionne les résidences habitat jeunes**

Le territoire connaît une dynamique démographique importante depuis quelques années, ce qui engendre des tensions croissantes en matière de logement. Les six associations gestionnaires de Résidences Habitat Jeunes proposent à des jeunes de 16 à 25 ans des solutions d'hébergement et un accompagnement social. Plus de 3 000

## SESSION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

jeunes aux profils variés sont ainsi accueilli.es chaque année en Ille-et-Vilaine au sein de ces résidences. Elles répondent ainsi à leurs besoins spécifiques et permettent de les accompagner vers le logement autonome. Pour ces raisons, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de leur apporter son soutien financier au travers d'une convention 2022-2026.

En 2025, l'enveloppe allouée aux résidences habitat jeunes s'élèvera à 995 000 euros.

- **Le Département investit pour que les collégien.nes étudient dans des conditions optimales.**

Début février 2025, les travaux de rénovation et d'extension du collège de Cleunay à Rennes ont débutés pour une durée de trois ans.

Cette opération, de grande envergure, a pour objectifs principaux d'augmenter la capacité d'accueil et d'améliorer les conditions de travail des élèves, des enseignants et des personnels.

En accord avec l'engagement du Département d'Ille-et-Vilaine sur l'égalité des droits et des chances et les transitions, les travaux de restructuration et d'extension du collège de Cleunay permettront :

- D'anticiper les évolutions démographiques en augmentant progressivement la capacité d'accueil de 600 à 700 élèves ;
- D'améliorer les performances énergétiques des bâtiments ;
- D'offrir de meilleures conditions de travail et d'apprentissage.

D'un montant total de 21,6 millions d'euros, ce projet est financé à hauteur de 19 millions d'euros par le Département d'Ille-et-Vilaine et bénéficie d'une aide de l'Etat de 2,6 millions d'euros. D'autres opérations de grande ampleur sont en cours sur les collèges du Rheu et de Val d'Anast, après ceux de Betton et de Bain de Bretagne.

## L'Ille-et-Vilaine, département solidaire qui continuera de lutter contre les exclusions

- **Elaboration du nouveau plan départemental de l'habitat**

En 2025, le Département élaborera le nouveau plan départemental de l'habitat, en copilotage avec Etat, et en association avec l'ensemble des EPCI, et maintiendra son haut niveau d'investissement en soutien à la production de logements sociaux en fonds propres.

Des ateliers territoriaux se dérouleront en juin et en juillet, associant les différents acteurs de l'habitat (communes, EPCI, bailleurs sociaux, associations, ...), qui auront pour objectif de partager un diagnostic et de déterminer les modalités de travail collectifs pour répondre aux grands enjeux.

Malgré le contexte financier, le Département d'Ille-et-Vilaine a fait le choix de maintenir une intervention forte sur l'aide à la production de logements sociaux avec une enveloppe dédiée de 9 millions d'euros pour l'année 2025, en intégrant la convention Néotoa.

- **L'expérimentation France Travail à Redon : un bilan positif**

Le Département a déployé l'expérimentation France travail en juillet 2023 afin d'améliorer et de renforcer l'accompagnement des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA). Avec pour objectif de permettre au plus grand nombre de sortir positivement du RSA.

C'est sur le territoire de Redon et avec 1 396 allocataires du RSA que l'expérimentation France Travail a été lancée en janvier 2024.

## SESSION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

La diminution des portefeuilles des référent.es RSA a permis de mettre en place un accompagnement personnalisé et intensif pour toutes et tous qui reposait sur :

- Une prise en charge plus rapide de l'allocataire après l'ouverture de droit avec un premier temps de rencontre avec l'allocataire, le référent RSA et le conseiller France Travail
- A minima deux rendez-vous d'accompagnement par mois.

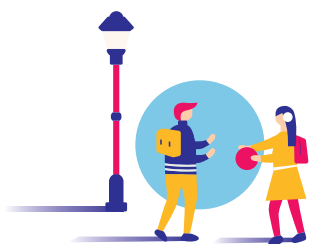
Avant le démarrage de l'expérimentation, les orientations emploi représentaient 11% des allocataires du RSA sur ce territoire, contre 36,2% fin de cette dernière. Plus de 6 allocataires sur 10 ont renoué avec l'emploi 12 mois après leur entrée en parcours.

Depuis janvier 2024, une baisse régulière du nombre d'allocataires du RSA sur le territoire d'expérimentation a été constatée.

# LE DÉPARTEMENT AGIT



• **Il accompagne** les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes en insertion, les familles et les jeunes lorsqu'ils rencontrent des difficultés à une période de leur vie.



• **Il développe** les nouvelles mobilités (routes, réseau cyclable, aires de covoiturage...), construit et entretient les collèges. Il aide les communes et les groupements de communes de toute l'Ille-et-Vilaine.



• **Il promeut** une approche durable du développement : préservation de l'environnement, des espaces naturels sensibles, agriculture responsable et circuits courts...



• **Il soutient** l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et le secteur du tourisme.



## Département d'Ille-et-Vilaine

Service Presse  
Tél. : 02 99 02 41 09  
presse@ille-et-vilaine.fr

1, avenue de la Préfecture  
CS 24218  
35042 Rennes Cedex

[www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)